

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 5000-5004, AVENUE DU PARC

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2026**, qui se tiendra, à **18 heures 30**, au **Restaurant Robin des Bois**, situé au 3933, avenue du Parc La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) et des articles 145.5 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur la demande suivante :

- **Autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), l'ajout d'un escalier d'issue et de deux balcons dérogeant à l'apparence d'origine pour l'immeuble situé au 5000-5004, avenue du Parc, et ce en dérogeant au Chapitre II du Titre II.1 et à l'article 348 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 16 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
5000-5004, AVENUE DU PARC**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), **l'avis public relatif à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 5000-5004, avenue du parc** a été publié le 16 juin 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 16 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko